

notifié le 24 Septembre

**Service de la Coordination
et de l'Action Economique**

3ème Section
Environnement
EJ/AC
Poste 213



Arrêté S3/I/80 n° 3136 du
ordonnant la suppression d'un dépôt de ferrailles
exploité par Monsieur Pierre VIALIS à Fougerolles

Le Préfet de la Haute-Saône,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi n° 76-663 du 19 Juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment son article 24 ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée ;
- VU la nomenclature des Installations Classées ;
- VU l'arrêté n° 1796 du 23 Mai 1980 mettant en demeure Monsieur Pierre VIALIS de se conformer à la loi du 19 Juillet 1976 ;
- CONSIDERANT que les dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 1796 du 23 Mai 1980 susvisé n'ont pas été respectées ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Haute-Saône :

- A R R E T E -

Article 1. - : Monsieur Pierre VIALIS, domicilié à Fougerolles, est mis en demeure, sous un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté de supprimer le dépôt de ferrailles sis sur le territoire de la Commune de Fougerolles, parcelle n° 106.

Article 2. - : Si au terme du délai fixé à l'article 1er, Monsieur Pierre VIALIS n'a pas déféré à la présente mise en demeure, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, il sera fait application des sanctions prévues par l'article 23 de la loi n° 76-663 du 19 Juillet 1976.

Article 3. - : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Pierre VIALIS. Il sera affiché à la porte de la Mairie par les soins de Monsieur le Maire de Fougerolles.

Article 4. - : Messieurs le Secrétaire Général de la Haute-Saône, le Maire de Fougerolles, le Directeur Interdépartemental de l'Industrie, Régions de Bourgogne Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de l'Industrie, Régions de Bourgogne Franche-Comté (3 exemplaires),
- Monsieur le Maire de Fougerolles (2 exemplaires).

POUR AMPLIATION
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ET PAR DELEGATION
L'ATTACHE CHEF DE LA SECTION

[Signature]

Françoise EYMANN-VACHEZ



FAIT A VESOUL LE, 12 SEP. 1980

LE SECRETAIRE GENERAL
Bernard BOUCAULT